



FICHE THÉMATIQUE 3

LA CONCERTATION et LA DÉSINFORMATION

Un procédé courant à BLR

Utilisé aussi pour le PLUi

CAPF=Communauté d'Agglomération des Pays de Fontainebleau

SPR = Site Patrimonial Remarquable

ER= Emplacements Réservés

PADD =Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Concertation = Préparation d'une action en commun (Larousse)

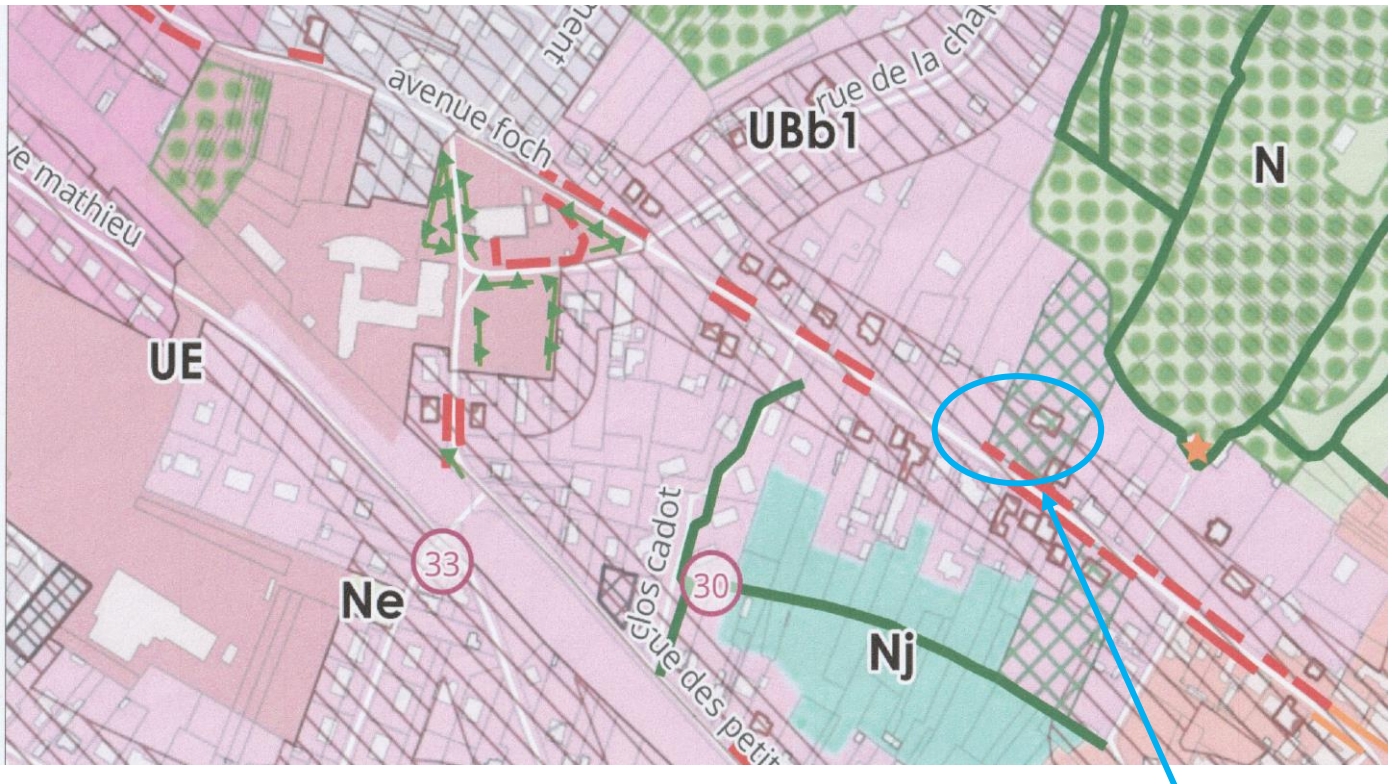
- ▶ Cela n'a jamais été le cas à BLR pour la préparation du règlement du PLUi :
 - ▶ Un PLUi commandé par le Maire et quelques-uns de ses adjoints, avec l'aide du cabinet de conseil de la CAPF (CITADIA)
 - ▶ Effectivement, il y a eu possibilité de participer à des réunions dites de concertation. En réalité, ce fût une infantilisation des citoyens avec au menu : des promenades pour apprendre à reconnaître un hérisson ou un rouge-gorge ; des séances de remplissage de post-it, pour « construire » l'avenir de sa commune...Et surtout **des résultats à obtenir déjà écrits d'avance** et tout prêts dans les ordinateurs des organisateurs.
 - ▶ Aucune prise en compte de propositions de Bacots, si non prévues dans la mission des consultants.
 - ▶ Le projet de PLUi finalisé pour BLR a été présenté (en dernière minute avant le vote du PLUi en Conseil communautaire) lors de 4 réunions publiques très houleuses, à des Bacots qui ont bien compris que le but de ce PLUi était de bétonner leur commune par tous les moyens... Y compris de violer le droit de propriété en créant des zones de « **mixité sociale** » et en mobilisant des “**emplacements réservés**” dont certains pour construire des logements sociaux, ou des projets de voiries (voir aussi FICHE 10).
 - ▶ Le PLUi été voté dès le lendemain de la dernière réunion, par la Communauté de Communes (CAPF). Cette assemblée, composée des maires et d'élus des 26 communes, a un fonctionnement très particulier : Chaque maire est « maître chez lui », les autres votant systématiquement les projets de chaque commune. Chacun est ainsi tranquille pour **ses** projets dans **sa** commune. C'est ainsi que Barbizon et Bourron-Marlotte, bien défendus par leur maire, ne seront pas bétonnés et appliqueront des règles d'urbanisme les plus qualitatives SPR : SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE, alors que BLR est condamné à des équipements disgracieux et des constructions denses, sans aucun égard envers l'insertion paysagère, le patrimoine bâti existant, comme du patrimoine naturel.
- Cet usage crée finalement 2 situations extrêmes sur le territoire selon la sensibilité du maire en place, ce qui est totalement contraire aux belles déclarations d'intention de la CAPF (dans le document PADD)**

MAIS CETTE FAÇON D'AGIR EST HABITUELLE A BOIS-LE-ROI :

- ▶ Les associations environnementales ont été évincées de TOUTES les réunions de travail, leurs représentants parfois expulsés manu militari de la salle de réunion ! Lors des réunions publiques sur le PLUi, **la parole a été refusée par principe** et à plusieurs reprises, à une journaliste habitant BLR, et à des membres de l'association BLR Env
- ▶ Le Groupe de travail “ Développement Durable” auquel étaient présentés des projets déjà actés, a été dissous autoritairement par le Maire début 2024, **au motif que « les participants s'opposaient à SES projets »**
- ▶ En réalité, le maire de BLR confond CONCERTATION et DÉSINFORMATION DESCENDANTE.

Désinformation= Informer faussement, en donnant une image déformée ou mensongère de la réalité (Larousse)

► **Les cartes présentées aux Bacots sont surchargées d'informations**, donc illisibles. Les couleurs, les quadrillages se superposent, brouillant les messages, et décourageant le lecteur peu familier de l'urbanisme.



Quand 2 informations se croisent, on ne distingue pas laquelle est prioritaire ? **le croisement** d'un parc ou jardin remarquable et d'une bande constructibilité !

On ne peut pas déterminer facilement, dans quelle zone se trouve telle ou telle parcelle.

Les couleurs des légendes sont souvent très proches, alors qu'elles représentent des informations opposées. Exemple : Bande de constructibilité et Bande de recul...etc... *Liste non exhaustive...*

Nous demandons que le règlement graphique **SOIT LISIBLE : dissocié en plusieurs cartes à thèmes/ avec les zonages colorés distinctement à la parcelle / des légendes claires et une série de couleurs différenciables, etc...** **Nous demandons LA TRANSPARENCE DE L'INFORMATION.**

► le "greenwashing" est omniprésent dans le discours du Maire, qui prétend protéger la nature alors qu'il :

- ▲ Affaiblit ou annule les protections de nos parcs et jardins plantés d'arbres centenaires, qui se retrouvent en zone UE (Urbanisé à vocation d'Équipement).
- ▲ Utilise BEAUCOUP de zones N(x), qui peuvent être rendues constructibles, et TROS PEU de Nr zone très protectrice pour l'environnement.
- ▲ Sacrifie le Bois de la Source : une réserve de biodiversité de 5000 m² expertisée comme unique, pour y construire des immeubles. Ce terrain doit être classé en (Nr) au lieu de spéculer sur sa valeur immobilière.
- ▲ Ne sais compter que jusqu'à 14 quand il s'agit d'inventorier les arbres remarquables de BLR.
- ▲ Condamne 8000 m² de zone Naturelle et forestière à la Base de Loisirs et 8000 autres m² pour des ER
- ▲ Dépense des sommes colossales pour réaliser un atlas de la biodiversité, niveau école primaire, uniquement dédié à sa communication.

► Un bon exemple de désinformation est la communication sur la médiathèque : dessin en rose et bleu représentant une enfant dans un jardin idyllique, entourée de hérissons et de papillons... alors que dans la réalité le jardin de la Roseraie e été complètement bétonné, plusieurs centaines de mètres de haies arrachées, et le seul grand arbre conservé n'est plus visible par personne car coincé entre 2 bâtiments. A terme, il ne survivra pas aux travaux d'excavations dans ses racines.



▲ **AVANT** : JARDIN avec grands arbres

▼ **APRES** : L'INSERTION PAYSAGÈRE SELON LA MAIRIE DE BLR & LA CAPF (un aperçu de ce que peu produire partout le PLUi)

